

DÉPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : SAINT-BRIEUC
CANTON : LANVOLLON

COMMUNE DE LE FAOUËT

EXTRAIT DE PROCÈS -VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 DECEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9

L'an deux mil quinze, le sept Décembre à dix huit heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de LE FAOUËT
Étant réuni à la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur Marcelin LE CALVEZ, Maire.

Nombre de votants : 11

Etaient présents : Marcelin Le Calvez, Serge Lenay, Marc
Planté, David Gouinguenet, Marie-Christine Outin, , Eric
Cunin, Etienne Réthoret, Jacques Tricard.

Etaient absents excusés : Daniel Leroy, procuration à
Marcelin Le Calvez. Sylvie le Vey.

Date de la convocation: 02/12/2015

Date d'affichage : 02/12/2015

Le scrutin a eu lieu, Monsieur **LENAY Serge**, a été nommé pour
remplir les fonctions de secrétaire.

7) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en date du 13 Octobre
2015, une proposition de réorganisation des intercommunalités à fiscalité propre été faite
par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. C.D.C.I.

*Celle-ci n'a pas suivi la proposition de rapprochement demandée par les E.P.C.I de Leff
Communauté, Sud-Goëlo et Lanvollon-Plouha.*

Seules les E.P.C.I de Lanvollon-Plouha et Leff Communauté seraient fusionnées.

Une réunion publique a été organisée par la municipalité le 27 Novembre 2015, afin de
présenter le projet aux administrés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, compte tenu des différents arguments entendus les
membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents

DECIDENT : de rejeter la proposition de la C.D.C.I

DEMANDENT : une fusion ente les trois communautés de communes (Lanvollon-Plouha, Leff
Communauté et Sud-Goëlo).

SOUHAITENT : accepter dans ce projet les communes limitrophes qui le désirent.

Rendu exécutoire en vue de sa
transmission à la Préfecture
Le 09 Décembre 2015



Certifié conforme
Les jour, mois et an que dessus
Le Maire,
Marcelin LE CALVEZ

